



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 32 - Fusion entre le CHU de Besançon, le Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, le Centre de long séjour de Bellevaux et le Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes

Délibération n° 007726

Fusion entre le CHU de Besançon, le Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, le Centre de long séjour de Bellevaux et le Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	24/10/2024	Favorable unanime

Résumé :

La ville de Besançon est la ville siège du Centre hospitalier universitaire de Besançon. A ce titre, les élus du Conseil municipal sont appelés à rendre un avis sur la fusion du Centre hospitalier universitaire de Besançon avec les établissements suivants, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2025 : le Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, le Centre de long séjour de Bellevaux, et le Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes.

Le CHU de Besançon partage avec le Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes et les centres de long séjour de Bellevaux et Jacques Weinman d'Avanne-Aveney les mêmes valeurs d'égal accès aux soins et de continuité des prises en charge.

Ces trois établissements publics proposent une offre de soins et de prise en charge médico-sociale complémentaire et diversifiée : soins médicaux de réadaptation, unité cognitivo-comportementale, hôpital de jour du sujet âgé, accueil de jour, unité d'hospitalisation renforcée, EHPAD.

Forts de cette complémentarité, ils se sont engagés en 2018, aux côtés de l'équipe médicale de gériatrie du CHU de Besançon, dans une fédération médicale inter-hospitalière.

Une direction commune de ces trois structures a été validée au sein de chacun des établissements en conseil de surveillance au mois de juin 2021.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, à la demande de l'Agence régionale de santé, l'intérim de la direction des trois établissements est assuré par une directrice adjointe du CHU.

Afin d'approfondir la structuration de filières de soins communes entre le CHU et chacun de ces trois établissements, notamment en matière de rééducation et de gérontologie, les quatre établissements portent à leur initiative un projet de fusion par l'absorption des trois établissements précités au CHU, aboutissant à la création d'un nouvel établissement de santé. Cette fusion sera précédée d'une période au cours de laquelle une convention de direction commune entre les établissements permettra de préparer au mieux la fusion.

Une fois réalisée, cette fusion permettra ainsi de mieux répondre aux besoins de santé de la population bisontines liés au vieillissement de la population.

Dans le cadre de ce projet de fusion et conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique, les directoires et les conseils de surveillance du CHU de Besançon, du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, du Centre de long séjour de Bellevaux, et du Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes ont délibéré favorablement sur cette fusion après avoir recueilli l'avis de chacun des Comités Sociaux d'Etablissement.

La ville de Besançon étant la ville siège du CHU de Besançon, elle est invitée à rendre un avis sur le projet de fusion, conformément à l'article R.6141-11 du Code de la Santé publique.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté, pour faire valoir ce que de droit.

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la fusion du Centre hospitalier-universitaire de Besançon, du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, du Centre de long séjour de Bellevaux, et du Centre de soins et de réadaptation des Tilleroyes, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026,
- la localisation du siège du nouvel établissement fusionné sur le territoire de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT